

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'état du cimetière communal

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a environ deux ans j'interpellais le Collège quant à l'état du cimetière d'Anderlecht pour donner suite à des plaintes et informations alarmantes qui avaient été portées à ma connaissance par des usager de ce lieu d'hommage et de souvenir. A l'époque on avait minimisé les problèmes de personnel ou de matériel sur lesquels je m'interrogeais : tout ou presque était sous contrôle.

Après deux ans, je m'attendais à voir les plaintes diminuer, voire disparaître. Il n'en est rien et les éléments qui sont remontés progressivement vers moi me paraissent préoccupants. Il me revient ainsi que de nouveaux uniformes ne sont plus distribués au personnel. Ceci a pour conséquence – singulièrement dans le cas des nouveaux agents – que les inhumations et dispersions sont réalisées par des agents revêtus d'un bleu de travail souillé lors des travaux. Comment expliquer cette situation et comment la Commune compte-elle y remédier ?

Concernant la morgue, celle-ci peut accueillir 32 corps mais ne dispose que de 10 civières. Ce qui implique que lorsque ce nombre de corps accueillis excède les 10, les dépouilles sont stockées à même le sol. Ce fut quasiment tout le temps le cas durant la pandémie de « COVID-19 ». Ceci pose une question de dignité. Comment-compte-t-on répondre à cette situation rendue criante à l'occasion de la crise sanitaire ?

En 2019, une analyse des risques psychosociaux a été menée au sein du service du cimetière par « Mensura » par suite de nombreux et graves dysfonctionnements. Quel suivi a été réservé à ce rapport manifestement délivré depuis-lors ?

Au sein d'un service marqué par l'absentéisme, divers agent (au moins 4 selon mes informations) sont considérés comme malades de longue durée. Comment est gérée cette situation ? Juge-t-on qu'il y a pénurie de personnel ? Peut-on espérer voir évoluer la situation ?

Il me revient également de témoignages concordants (photos à l'appui) et indignés de parents de défunts que les urnes ayant accueilli les cendres de défunts sont régulièrement utilisées comme cendriers ou poubelles d'appoint ? Est-ce un usage admis ou toléré ? Quelle suite la Commune compte-t-elle y donner ?

Concernant son matériel lourd, le cimetière ne dispose plus, à l'heure actuelle, que d'une machine roulante fonctionnelle répertoriée sur les 5 présentes sur son site. Les autres attendent d'être réparées ou déclassées. Pour ce qui reste du matériel en usage dispose-t-on de l'accord du « SIPPT » préalable à son usage ? Est-il exact que depuis 2019, aucun agent n'a suivi de formation pour la conduite d'engins ?

Pour en venir au petit matériel, il subsiste, semble-t-il deux tondeuses pour 20 agents. Ceci est-il exact ? Cela suffit-il ?

Enfin, il s'avère que de dépôts clandestins se font régulièrement à l'intérieur du cimetière, singulièrement dans les bennes. Comment compte-t-on répondre à ce souci ?

Madame l'Échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen geeft lezing van het volgende antwoord:

Je prends bonne note de vos remarques, particulièrement précises, qui interviennent à un bon moment puisque nous venons de changer de cap en désignant un nouveau conservateur. Nous avons nous-mêmes relevé certains de ces dysfonctionnements et il n'était dès lors plus acceptable pour nous de continuer sans apporter de changement majeur dans le management de notre équipe.

Concernant les uniformes, en sa séance du 1er septembre 2020, le Collège a octroyé une masse d'habillement pour plusieurs agents. Cette régularisation, réalisée par la responsable du service « État civil » en l'absence de réaction de la direction du cimetière, n'a toutefois pas été suivie dans les faits par l'achat de nouveaux costumes. En effet, l'ensemble képis–costume n'existe plus en gris, couleur actuelle des uniformes de nos agents. En vue de leur uniformité, se pose donc la question du renouvellement intégral des uniformes des ouvriers. Vu le coût, cette question, dont la nouvelle direction s'est déjà emparée, sera tranchée lors des prochaines discussions budgétaires.

En ce qui concerne la capacité du dépôt mortuaire, lors de sa rénovation, une installation frigorifique a été prévue pour recevoir sept corps ainsi que trois locaux réfrigérés servant de salles funéraires (accueil des familles).

C'est donc assez logiquement que sept civières ont été prévues par les autorités communales lors de l'approbation du dossier de rénovation de la morgue puisqu'elle ne devait normalement accueillir que sept corps. Toutefois, la pandémie a changé la donne. En effet, nous avons alors dû pallier le manque de place dans les morgues des hôpitaux, etc. et c'est pourquoi nous avons été amenés à maximiser nos places jusqu'à une capacité maximale de trente-deux places, toujours dans le respect des défunts. A ce sujet, il ne faut pas oublier que la Commune d'Anderlecht, afin de venir en aide aux hôpitaux « Erasme » et « Sainte-Anne » et à la Région, a également loué pendant plusieurs mois des containers frigorifiques afin d'augmenter notre capacité. Vous évoquez donc là une situation totalement exceptionnelle, que nous avons géré du mieux que nous avons pu, comme partout dans le monde entier.

En ce qui concerne l'analyse des risques psycho-sociaux menées fin 2019, le feedback vers les ouvriers était prévu sous la forme d'une session collective mais qui n'a pas pu être tenue en raison de la pandémie de Coronavirus. Toutefois, notre nouvelle responsable, a, dès sa prise de fonction, mené des entretiens individuels afin de voir en quoi la situation avait évolué depuis cette étude et adapter le feedback collectif qu'elle fera, en compagnie du « SIPP », le plus rapidement possible. Les enjeux de bien-être au travail et de sécurité de nos travailleurs sont, je le rappelle, pour le Collège comme la Direction de réelles priorités.

En ce qui concerne l'absentéisme, c'est certainement au niveau des D4 que le manque s'est fait le plus sentir puisqu'il concerne trois des quatre agents que vous mentionnez. Un d'eux sera pensionné au 1er août 2021. Un second a été opéré et son retour est actuellement inconnu et enfin, le troisième a repris le travail le 21 juin.

Notez toutefois que deux agents ont été désigné D4 faisant fonction.

Concernant les urnes utilisées comme cendrier, mes services me signalent qu'en effet une urne est présente dans la cour réservée aux ouvriers et je précise que ces urnes ne sont pas les urnes de conservations des cendres mais les urnes standards utilisées par le crématorium pour ramener les cendres des défunts au cimetière. Ces urnes ne sont pas reprises par les familles. Elles sont écrasées et stockées pour être envoyées vers les ferrailleurs. Toutefois, pour éviter tout malentendu, j'ai demandé à la direction du département de bien vouloir remplacer ces cendriers par du matériel plus classique.

Concernant les machines roulantes. Une pelleteuse est actuellement en usage. Cinq agents ont suivi une formation et obtenu un permis de conduire.

S'il a été presque impossible de former d'autres agents l'année dernière, deux agents vont y être envoyés, les crédits ayant été accordés par la cellule « Formation ». On notera que l'ancienne direction, dans son plan triennal de formation, n'avait pas alerté de l'urgence puisqu'elle avait demandé ces formations pour six agents en 2023 et 2024.

Pour ce qui est des trois « dumpers » : l'un est déclassé, l'autre est en réparation et le dernier est fonctionnel. Des demandes ont été effectuées par le service depuis quelques années et nous avons pu remplacer la pelleteuse. De même, un plan triennal a été établi afin de remplacer deux des trois « dumpers ».

Lors de l'acquisition de chaque machine roulante ou non, un avis « SIPPT » est demandé. Je note toutefois que j'ai repris le cimetière depuis deux ans et que ces machines roulantes auraient déjà pu et dû être remplacées bien avant mon arrivée. Nous le ferons progressivement et certainement de manière concertée avec de vrais experts en la matière.

Une demande d'établissement de bon de commande a été envoyée au service « Comptabilité » en vue de l'acquisition de pièces pour la réparation des tondeuses ; de nouvelles tondeuses font actuellement l'objet du marché du service « Centrale d'achat ». Nous avons toutefois dû regretter d'être mis au courant de ce manque par la direction du cimetière au moment où il ne restait effectivement que deux tondeuses. Cette question, comme divers manquements administratifs constatés ont, je ne vous le cache pas, accéléré notre volonté de renouveler la coordination au cimetière communal.

Enfin, concernant les dépôts clandestins, il est vrai que certaines personnes déposent de temps en temps des immondices dans les bennes destinées au service. Nous rappelons ici que le cimetière dispose d'une superficie de dix-huit hectares et demi et qu'il est extrêmement compliqué pour les agents, malgré toute leur vigilance, de contrôler les vas et viens de tous les véhicules.

Comme annoncé en introduction de ma réponse, nous venons de changer la direction du cimetière en plaçant à sa tête la responsable de notre service « État civil », notre plus grande spécialiste de la matière mortuaire. Nous sommes également occupés à recruter un conservateur-adjoint qui pourra nous apporter une indispensable expertise technique quant à l'acquisition de matériel plus performant que celui acheté lors des législatures précédentes. La semaine dernière, des entretiens ont été réalisés pour trouver ce maillon essentiel de la future équipe du cimetière qui sera donc renforcée qualitativement, en matériel et quantitativement.

G. VAN GOIDSENHOVEN remercie pour les réponses détaillées. Il souligne toutefois qu'au début de la législature, en 2019, on lui avait répondu globalement que tout allait bien. Aujourd'hui, on avoue que tout ne va pas aussi bien et qu'on savait pertinemment qu'il y avait des difficultés mais on n'a apparemment pas jugé utile de les pointer. Il est vrai que sous la présente législature on a enfin consenti à un investissement qui ne fut pas simple à obtenir pour rénover la morgue. Il faut maintenant que le reste du matériel puisse suivre. Il espère qu'il ne devra plus intervenir sur ce sujet avant la fin de la législature.